Vente par le Sherif.

Etat de la Louisiane,

Samuel P. Russ, vs. Robt. W. Troth. } Cour de District, Paroisse Est Féliciana No. 735.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente émanant de l'honorable la Cour de District du Cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse Est Feliciana, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, j'offrirai en vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville d'Opelousas.

Le Samedi, 3 Novembre prochain, 1866, tous les droits, titres, intérêts et prétensions de Robert W. Troth, le défendeur, aux propriétés suivantes, savoir:

1o. La moitié Est du quart Sud-Ouest de la Section dix-sept, et la moitié Est de la moitié Ouest de la Section vingt-deux, Township cinq Sud Rangée sept Est, contenant environ deux cent quarante acres:—Aussi, la partie inférieure de la moitié Est de la Section fractionnelle dix-sept, Township cinq Sud Rangée sept Est, dans le District Sud-Ouest de Terres de la Louisiane, commençant à la ligne du Township et remontant ladite moitié Est de ladite Section fractionnelle dix-sept de manière à contenir cent cinquante acres. Aussi, la moitié Ouest du quart Sud-Ouest de la Section vingt-deux, Township cinq Sud Rangée sept Est, dans le District Sud-Ouest des Terres de la Louisiane, contenant quarante acres et un centième, étant les mêmes morceaux ou parcelles de terre achetées par le vendeur, de John Lyons, ainsi qu'il appert par acte authentique en date du 14 Janvier 1858 pardevant S. O. Starke, Notaire Public.

2o. Les Lots numéros deux, trois, huit et neuf de la Section No. une du Township six Sud, Rangée sept Est, dans le District Sud-Ouest des Terres de la Louisiane, contenant cent cinquante-huit acres et 74 centièmes, étent les mêmes que le vendeur a achetés de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il appert par la patente No. 5107, datée le 30 Décembre 1857

3o. La moitié Est du quart Sud-Ouest de la Section quinze, et la moitié Ouest de la moitié Ouest de la Section dix-sept, et la moitié Ouest du quart Nord-Ouest de la Section vingt-deux, et la moitié Est de la moitié Est de la Section vingt-et-un du Township cinq Sud, Rangée sept Est dans le District Sud-Ouest des Terres de la Louisiane, contenant quatre cent quatrevingt-deux acres et 86 centièmes, étant la même terre que le vendeur a achetée de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il appert par la patente No. 5108 en date du 30 Décembre 1857.

Saisis dans le procès ci-dessus.

JAS. G. HAYES, Shérif.

Opelousas 22 Septembre 1866.

Succession de Cecile Miller.

Cour de District, St. Landry.—No. 2925.

LEON HEBERT de la Paroisse St. Landry, ayant enrégistré au Greffe de la Cour une pétition demandant à être nommé Administrateur de la succession de feu Cécile Miller, son épouse décédée, dernierement de la susdite Paroisse;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la susdite Cour, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

A GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 6 Octobre 1866.

SUCCESSION ELLEN R. McCLELAND.

Cour de District St. Landry.—No. 2924.

ISAAC HAYES, de la Paroisse St. Landry, ayant enrégistré au Greffe de la Cour susdite une pétition demandant à être nommé Administrateur de la succession de feu Ellen R. McCleland, son épouse décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de ladite Cour, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 6 Octobre 1866.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de Marcelite Guilbeau.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adresse, j'offrirai à vendre en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la résidence de R. J. Smith, près du village du Grand Coteau, paroisse St. Landry,

Le Mercredi 17 Octobre 1866,

les propriétés mobilières ci-apres désignées, appartenant à la succession de feu Demoiselle Marcelite Guilbeau, décédée, dernierement de ladite Paroisse St. Landry, à savoir:

Environ 2,400 livres de coton prêt à mettre sous balle;
Huit chevaux créoles;
Un cheval créole, dompté;
Un petit mulet;
Deux juments farouches et leurs poulains;
Un bœuf de tire;
Une vache et son veau.

Conditions:—Comptant.

J. F. SMITH, Encanteur.

6 octobre 1866.

Avis aux Contracteurs.

LES soussignés Commissaires du Bureau de Police de la ville d'Opelousas donnent par les présentes avis qu'ils recevront jusqu'au 20 Octobre prochain, des propositions cachetées pour la construction d'une Remise pour la Pompe à Incendie, dans ladite ville d'Opelousas.

Pour les conditions et spécifications, s'adresser à l'un ou l'autre des soussignés.

JAMES RAY,
SIMON RICHARD,
JOHN POSEY.

Opelousas, 29 Sept. 1866. 16—3t

ELECTION.

UNE élection sera tenue à la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas, le Lundi 15 Octobre prochain, entre 9 heures du matin et 4 heures de l'après midi, dans le but d'élire deux membres du Bureau de Police de la ville d'Opelousas en remplacement de R. H. Littell et S. Firnberg, qui ont résigné.

F. A. KING, Président.

Opelousas 29 Septembre 1866. 16—3t

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a transféré sa Boulangerie dans la cour du magasin de MM. Bloch, Dupré & Co. entre les rues Main et de la Cour. Il saisit cette occasion pour remercier ses amis et le public du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

P. TITARD.

Opelousas 22 Septembre 1866.—15tf

Vente Publique.

Succession de George Miller.

EN vertu d'un ordre émanant de l'Honorable la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, le public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné administrateur ou par l'intermédiaire d'un Encanteur dûment commissionné, à la dernière résidence dudit défunt, à Bellevue,

Le Mardi 23 Octobre prochain,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession dudit feu George Miller, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

UN CERTAIN

MORCEAU DE TERRE,

situé dans la Paroisse St. Landry, dans le quartier de Bellevue, étant la dernière résidence dudit défunt, mesurant environ cent arpents de superficie, (plus ou moins) borné à l'Ouest par une grande Coulée qui sépare cette terre de celle d'Eucher Lavergne, au Nord par une terre supposée appartenir à Benjamin R. Rogers, à l'Est par Benjamin S. Haw, et au Sud par celle de Kerr & Webb.

La maison de résidence;
La Cuisine;
Le magasin à maïs;
Environ 850 pagées de barrière en pieux de pin.
Deux chevaux créoles;
8 têtes de bêtes chevalines;
Neuf vaches et leurs veaux;
Vingt têtes de cochons;
Dix-neuf têtes de bêtes à cornes;
Un métier a tisser;
Une marque à marquer;
Instruments d'habitation;
Meubles de maison;
Ustensiles de cuisine, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Termes et conditions:—Toute somme de vingt piastres et au-dessous, payable comptant, et toute somme au-dessus de vingt piastres payable un tiers dans un an, un tiers dans deux ans et un tiers dans trois ans, à compter du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant leurs obligations avec bonnes cautions solvables et solidaires à la satisfaction de l'administrateur et payables à son ordre; lesquelles obligations porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement;—Et en outre, la terre demeurant spécialement hypothéquée à la succession jusqu'au paiement final et définitif tant du principal que des intérêts qui auront pu s'accroître. Et les acquéreurs promettant et s'obligeant de ne pas vendre ni aliéner les propriétés qu'ils auront achetées, avant que tous les paiements ne soient faits.

JOSEPH GEO. MILLER,
Administrateur.

22 Septembre 1866.

POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le Bateau-à-vapeur

ANNA E.

Capitaine J. J. ATKINSON, L. P. DELAHOUSSAYE Commis, portant la Malle des Etats-Unis et ayant d'excellents emménagements pour passagers, partira de la Nouvelle-Ibérie tous les jours (excepté le Samedi) à 11 heures du soir, allant à Brashear City, et y arrivant à temps pour prendre les chars du chemin de fer pour la Nouvelle-Orléans.—Et de retour, partira de Brashear City tous les jours (excepté le Dimanche) à l'arrivée des chars de la Nouvelle Orléans, pour la Nouvelle Ibérie et tous les points intermédiaires sur le Bayou Têche. Le *Anna E.* se joint à la Nouvelle Ibérie avec la Malle et les diligences à voyageurs pour St. Martinville, Vermillonville, Grand Côteau, Opelousas, Washington, Ville Platte, Holmesville, Cheneyville, Alexandrie, Natchitoches, Mansfield et Shreveport.

Le *Anna E.* a des emménagements supérieurs et est arrangé pour le plus grand confort des passagers. Portant la malle des Etats.Unis, ce bateau offre aux voyageurs la certitude d'un voyage agréable et expéditif sur les eaux des Attakapas.

Les passagers auront un avantage marqué à se procurer des tickets de transport jusqu'à Brashear City, en s'adressant aux agents des Diligences.

1er Septembre 1866. 12tf

A vendre a l'amiable.

Une résidence dans la ville d'Opelousas, consistant en quatre terrains une grande maison de résidence, neuve, cuisine, chambres à domestiques, et autres améliorations. Cette propriété est située dans un quartier retiré et tranquille, et est une des plus agréables résidences de la ville.

Pour les particularités, s'adresser à

R. HOLLIER.

Opelousas 15 Septembre 1866. 14tf

Verandah Coffee House,

En face de la Maison de Cour.

J'OFFRE A VENDRE immédiatement pour du *comptant*, mes six propriétés situées au centre de la ville des Opelousas, consistant en

1o. Le Café bien connu, en face de la Maison de Cour, avec le matériel, table de billard, carafes, chaises, pendule, glace, comptoir, citerne, stove, tables, pots en plaqué, &c. &c.

2o. Une maison en briques à deux appartements, joignant ledit Café, et actuellement occupé par J. M. Porter, Esq.

3o. Une belle maison de résidence, sur la rue du Marché, avec toutes les améliorations désirables.

4o. Trois beaux terrains contigus, sur la rue de la Cour, sur l'un desquels il y a une petite maison à deux appartements et un bon puits.

Pour les particularités et conditions, s'adresser directement à moi.

P. S.—On pourra se procurer avec le vendeur, des liqueurs à bon marché, soit en gros soit en détail.

N. QUATREVAUX.

Opelousas 15 Septembre 1866. 14tf

J. L. MORRIS. O. S. SMITH

MORRIS, SMITH & Co.

(Successeurs de J. L. Morris & Co)

MARCHANDS Commissionnaires et expéditionnaires, et détaillants en marchandises sèches, chaussure, chapeaux, casquettes, sellerie, grocerie &c. BIG CANE; Lne.

Vente Publique.

Succession d'Henry Provent.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Administrateur, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur dûment commissionné, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas,

Le Lundi 22 Octobre prochain,

la propriété ci dessous décrite, étant une partie des biens de la succession dudit Henry Provent, décédé, à savoir:

UN CERTAIN

MORCEAU DE TERRE

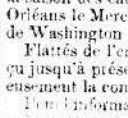

situé dans la Paroisse St. Landry, sur la rive Ouest du Bois Mallet, à environ dix milles de la ville d'Opelousas, au quartier communément appelé l'Anse Bourbeuse, consistant en la Section 41 Township Six Sud de la Rangée Une Est, et en la Section Sept, Township Six Sud, Rangée Deux Est, contenant mille trois cent soixante-deux acres et 4 centièmes, étant égaux à seize cents arpents, dont environ un tiers est terre bien boisée.—Cette terre est la même qui fut concédée et confirmée à la veuve d'Antoine Boisdoré, par acte du Congrès, et rapportée par les Commissaires, dans leur certificat B No. 1169, et consistant en quatre morceaux de quatre cents arpents chaque. Le morceau entier de 1,600 arpents sera vendu d'un seul lot, ou divisés le jour de la vente en morceaux de cinq arpents de face sur quarante de profondeur, de manière à favoriser les acquereurs. Le plan de ladite terre pourra être examiné au bureau du juge B. A. Martel, à Opelousas, qui donnera toutes les informations y relatives que l'on pourra desirer.

La situation est excellente pour établir un moulin à scie.

Conditions:—Comptant.

JULIEN A. PROVENT,
Administrateur.

Opelousas 8 Septembre 1866.

EAUX BASSES!

Arrangement pour les eaux basses.

LE BATEAU A VAPEUR

J. D. HINDE,

Capitaine O. Hinkley,—M. Kennison, Commis, en place de l'Irene, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et les Opelousas, pendant la saison des eaux basses, partant de la Nouvelle Orléans le Mercredi à 5 heures de l'après midi, et de Washington le Dimanche à 10 heures A. M.

Flattés de l'encouragement que nous avons reçu jusqu'à présent, nous en sollicitons respectueusement la continuation.

Pour information de quelques uns de *mes amis* qui ne savent de faire mes affaires avec un capitaine Yankee, je dirai que M. M. Kenison est mon associé dans les affaires de bateaux, et que mes employés sont choisis dans les hommes les plus méritoires et les plus convenables, sans égard à leur secte ou nationalité.

Après le 1er Août prochain je n'aurai plus rien à faire avec le steamer Irene.

O. HINCKLEY.

☞Le fret du steamer HINDE devra être payé sur livraison, à notre Magasin de Dépot à Washington.

☞Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à O. HINCKLEY & FILS,

2e juillet—7tf] Washington.

PAQUEBOT REGULIER

ENTRE

Opelousas et la Nlle.-Orleans.

Le Steamer

CLEONA,

Capitaine C. C. PICKETT,

FERA les voyages réguliers entre Washington et la Nouvelle Orléans, partant de Washington le Mercredi à 9 heures du matin, et de la Nouvelle Orléans le Samedi à 5 heures du soir.

Le Cleona est d'un très faible tirant d'eau, a d'excellents emménagements, et est classé A. 1. No. 1, dans les compagnies d'assurance.

Pour le fret s'adresser à Dupré & Cie., ou à O. Hinckley & fils, à Washington, qui promptement reçu et donnera avis.

Le fret sera transporté à aussi bon marché que par aucun autre bateau de la même navigation, et l'attention la plus minutieuse sera apportée au fret et autres affaires sur le parcours.

☞Messrs. Bloch, Dupré & Co sont par le présent constitués agents pour la transaction de toute affaire de fret etc. du Cleona. Un Manifeste du fret d'Opelousas et de ses environs, ainsi que les lettres et paquets, seront déposés à leur magasin à chaque voyage du bateau.

Washington 28 Juillet 1866. 7tf

Bois de Charpente.

LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il a rétabli son moulin à scie sur le Bayou Courtableau, près du du Port Barry, et qu'il est aujourd'hui prêt à remplir les devis de bois de charpente qu'on voudra bien lui confier.

Les capacités de son moulin et la quantité de troncs d'arbres dont il peut disposer immédiatement, lui permettront de scier le bois de quelque dimensions que l'on les demande. CHS. CLOSE.

St. Landry, 11 Nov. 1865. 22—tf.

Grocerie de Famille.

LE soussigné vient d'ouvrir, rue Main, près de M Ealer, bijoutier, une Grocerie pour l'usage des familles. Le public et particulièrement ses anciens amis et patrons seront servis avec empressement.

J. McCORMICK.

Opelousas 3 Février 1866. 1a

Peintre et Vitrier.

J. CUMMINGS informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il est toujours prêt à poursuivre son métier de peintre en bâtiments, tapissier et vitrier, aux prix les plus modérés. Il ose espérer une partie de l'encouragement du public. [Opelousas 25 mai 1866. 6m

Le Dr. D. W. Foster,

A repris la pratique de la médecine à Opelousas. Il accordera du crédit ou fera une déduction libérale à ceux qui le paieront comptant.

Son bureau est à sa résidence, à l'extrémité Sud de la rue de la Cour, Opelousas.

16 Juin 1866. 6m

Wm. & E. Mouton,

AVOCATS,

SE chargeront des affaires qu'on voudra bien leur confier dans les Paroisses St Landry, Calcasieu, Lafayette et Vermillon Bureau à Vermillonville.

SUCCESSION DE JOHN G. PRATT.

LES créanciers de ladite succession sont avertis d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné Exécuteur pour en faire une classification. Les personnes qui y doivent sont priées de venir régler. J. H. OVERTON,

29 Septembre 1866 16—5t. [Exécuteur.

Geo. Pulford & W. Perry,

FABRICANTS DE HARNAIS.

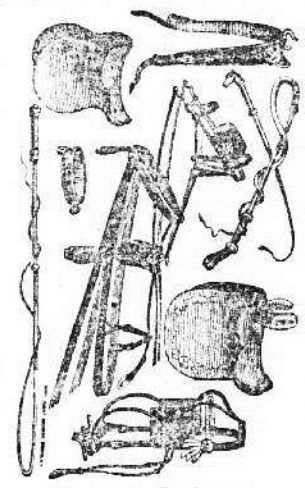

Rue Main, Opelousas,

ONT constamment en mains, et fabriquent journellement des selles et des harnais. On trouvera toujours ici depuis le harnais le meilleur marché jusqu'au plus fin et mieux fini de l'Etat, ainsi que des selles, de la plus commune à la plus fine et mieux travaillée. On y trouvera également en tout temps, et on fabriquera promptement sur commande: harnais d'habitation.

Tout l'ouvrage qui sort de cet atelier est garanti aussi bon qu'il est représenté

Conditions:—Comptant sur livraison.

Opelousas 9 juin 1866.—1a

Hotel St. Louis,

A LA NOUVELLE IBERIE.

MADAME LOUISA STUART a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public voyageur en général qu'elle vient d'ouvrir à la Nlle. Iberie, le magnifique Hotel St. Louis, tenu autrefois par M. L. Miguez. Les voyageurs qui s'arrêteront chez elle, peuvent être assurés d'être l'objet des attentions les plus cordiales, et elle espère que toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à se louer de la manière dont elles seront reçues. La cuisine sera parfaite, et la cave contiendra toujours des vins de la première qualité, et capables de satisfaire les gourmets les plus délicats.

Elle pense donc pouvoir se flatter d'obtenir une large part du patronage du public, et elle peut assurer aux dames que rien ne sera épargné pour leur commodité et leur satisfaction.

Nouvelle Ibérie, 18 Novembre 1865.

AVIS.

TOUT devis ou commande pour bois de charpente qui sera envoyé à mon moulin à scie, près du Grand Coteau, sera immédiatement rempli à un prix modéré.

CHARLES RICHARD.

14 avril 1866. 44tf

John M. Taylor,

AVOCAT, OPELOUSAS, Lne.

EXERCERA dans les Cours du Huitième District Judiciaire ainsi que dans la Paroisse St. Martin. Les affaires qui lui seront confiées recevront une prompte sollicitude, et une attention particulière sera appliquée à la collection des réclamations et à la poursuite des affaires dont on voudra bien le charger. [15 Sept 1866.

JOHN E. KING. EDM. D. ESTILETTE.

JOHN E. KING & ESTILETTE.

Avocats, Opelousas,

S'ETANT associés pour la pratique du droit, s'occuperont de toute affaire qui leur sera confiée dans St. Landry et les Paroisses avoisinantes. [Opelousas 1e Novembre 1865.

AVIS.

LE soussigné, à partir de ce jour, s'est associé M. Edmond D. Estilette pour la pratique du Droit. Pendant mon absence dans le service public, ses clients trouveront M. Estilette toujours prêt à donner son attention à toute affaire civile qu'ils voudront bien nous confier.

JOHN E. KING.

Opelousas 1e Novembre 1865. 24tf

Vente Publique.

Succession Margaret Jane Dick Wilson.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier encherisseur, par le soussigné administrateur ou par un Encanteur dûment commissionné, à la dernière résidence de ladite defunte sur l'Atchafalaya, en cette Paroisse St. Landry,

Le 1er. Novembre prochain,

1866, les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession de ladite feu dame Margaret Jane Dick Wilson, décédée, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE,

mesurant quatre cent et quatrevingt-trois acres et 84 centièmes, ensemble avec

Les Batisses

ET AMELIORATIONS

qui y sont situées et qui en dependent, étant l'habitation sur laquelle ladite defunte demeurait en dernier lieu, située sur la rivière Atchafalaya, dans la Paroisse St. Landry, bornée au Nord par les terres de Samuel J. C. Gordon, au Sud par celles de Ezekiel Sydney Gordon, à l'Est par la rivière Atchafalaya, et à l'Ouest par les terres publiques.

Cette terre sera vendue en trois portions égales, de manière à avoir sur la rivière une face égale.

Conditions:—Cette terre sera vendue un tiers payable comptant, et la balance en deux paiements annuels et égaux; les acquéreurs fournissant leurs obligations payables à un et deux ans à compter du jour de la vente, avec intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de leur échéance, et fournissant deux bonnes cautions solidaires à la satisfaction de l'administrateur; et en outre, la terre demeurant hypothèquée à la succession jusqu'au paiement final tant du principal que des intérêts qui auront pu s'accroître.

D. P. NEILSON,
Administrateur.

29 Septembre 1866.

Erratum. — Une erreur typographique s'est glissée dans l'avis de la vente de feu Margaret Jane Dick *Neilson*. C'est *Wilson* et non Neilson, comme on le verra par l'avis ainsi qu'il est corrigé ci-dessus.

LE Dr. JAMES G. CAMPBELL,

AYANT transporté son domicile au Grand Coteau, offre ses services au public, et sollicite l'encouragement général. Il exercera dans les différentes branches de la médecine, de la chirurgie et de l'accouchement.

Grand Coteau 29 Septembre 1866. 15tf

Depot de Medecines

DE ST. LANDRY.

Etabli en 1848.

LE soussigné tient constamment en main un assortiment frais et choisi de médecines, drogues, produits chimiques, et de médecines patentées les plus populaires. Aussi: Peintures, huiles, vernis, vitres, articles de toilette, parfumerie, papier, livres blancs, tabacs de choix, cigarres, graines de jardinage, &c. Son assortiment de vins et de liqueurs pour objets médicaux, est de la qualité la plus pure.

Les prescriptions seront remplies de jour ou de nuit, avec les meilleurs matériaux et à un prix modéré.

JOHN POSEY.

Opelousas 27 janv. 1866. 1a

MAGASIN DE MEUBLES

ET

GROCERIE.

LE soussigné arrive de la Nouvelle Orléans avec un assortiment assez complet de meubles de maison, qu'il se fait fort de pouvoir vendre à meilleur marché qu'on ne peut les obtenir en ville, y compris les frais de transport.

Il a également apporté un assortiment choisi et très varié de

Comestibles,

Ferblanterie &c., lesquels, ajoutés à sa Grocerie déjà bien assortie, offrent tout ce que l'on peut desirer dans ce genre;—et ses prix seront toujours, comme par le passé, aussi modérés que possibles.

Il continuera à réparer les vieux meubles, ayant toujours à son service un excellent ébéniste.

L. VATTER.

Opelousas 5 mai 1866.

ATELIER DE VOITURES,

ET FORGE.

HERBERT & CLARK ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont formé une société à l'effet de continuer la manufacture et la réparation de voitures, tenue jusqu'à présent par S. P. Clark.

L'ouvrage de forge, pour habitations et autres, sera toujours exécuté promptement et parfaitement.

Leurs conditions seront invariablement pour du comptant.

Opelousas 24 Février 1866. 37tf

A VENDRE,

UNE MAISON et son terrain, située dans la Ville d'Opelousas, dans un quartier tranquille et en même temps commerçant.

Pour les particularités, s'adresser à Joel H. Sandoz, au bureau du Courrier, à Opelousas.

20 Janvier 1866 32tf

THEO. C. LITTELL,

NOTAIRE PUPLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, s'occupera promptement et en tout temps des affaires qui lui seront confiées.

Aussi, comme agent et Marchand Commissionnaire et agent de change, tiendra avec soin en régistre descriptif pour la vente et le fermage d'habitations, et aussi pour la vente des produits, marchandises &c.

Bureau à Opelousas, encoignure Main et Landry, au magasin de M. Ealer, bijoutier. [17 Fév. 1866. 6m

Maison E. Claude.

Cet établissement (ancien Hotel de l'Union) est maintenant ouvert aux pensionnaires et au public en général. Une écurie dépend de l'Hotel.

EMILE CLAUDE.

Opelousas 8 aout 1863

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION située à 6 milles à l'Ouest d'Opelousas, mesurant 136 arpents de terre, environ cent desquels sont bien boisés et la balance en prairie.

Les améliorations consistent en une maison de résidence, magasin à maïs et barrière.

Pour les particularités, s'adresser à

McH. HUSBAND.

10 Mars 1866.—tf

J. H. H. HEDGES,

MOULIN A COTON,

381 rue Tchoupitoulas, NLLE.-ORLEANS.

EST maintenant prêt à moulinner et emballer le coton, avec promptitude et dans la perfection. On fait ici usage des nouveaux moulins à coton célèbres de la compagnie de E. Carver.

Des sacs pour contenir le coton en grain seront fournis exempts de tout frais aux habitants et aux Marchands commissionnaires.

On paiera les prix les plus élevés pour le coton en grain.

15 Septembre 1866. 1m

CHAUSSURES

ET

MARCHANDISES SECHES.

BLANCAND & GUITET,

49 rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Marchands en gros de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

Aussi, un assortiment de MARCHANDISES SECHES constamment en mains, au plus bas prix du marché. [7 Avril 1866.—1a

A VENDRE.

DEUX HABITATIONS bien améliorées de 150 acres chacune, situées dans la Prairie Graig, Paroisse Vermillon, à environ 6 milles d'Abbeville, 2 milles du Bayou Vermillon, et près de la ligne du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et du Texas, ayant toutes les bâtisses nécessaires, et environ 30 acres en culture, avec verger, jardin et savanne, et dans une excellente région pour élever des animaux. Possession en sera donnée immédiatement. Aussi quelques morceaux de terre non améliorée. Toutes ces terres sont aussi productives qu'on peut désirer.

S'adresser à

JAMES F. LEE, Arpenteur,
Prairie Graig, Vermillon.

22 Septembre, 1866. 15—tf.

A VENDRE.

UN excellent Hack avec harnais.—Aussi, un bon mulet. Pour les particularités, s'adresser à C. Mayo, chez Thompson & Mayo, Pharmaciens, Opelousas. [8 Sept.—13tf.

ANNONCES DE LA N. ORLEANS.

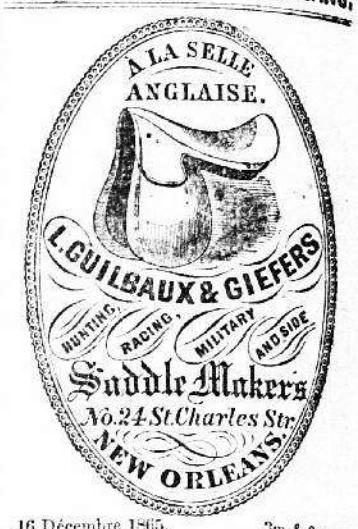

16 Décembre 1865. 3m & 9m

OSCAR BERCIER,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT ET VEND

Porc, Jambon, Farine, Mais,

TOILE D'EMBALLAGE, CORDE FICELLE

ET TOUTE ESPECE DE

Produits de la Louisiane,

No. 58, rue des Magasins, Nouvelle Orleans.

Références:—Robt Benguerel, Opelousas; O. Hinckley & fils, Washington.

Nouvelle Orléans 28 Juillet 1866. 6m

ALFRED TIRRELL. F. P. MARTINEZ.

A. Tirrell & Co.

SUCCESSEURS DE TIRREL & BATES.

FABRICANTS et Marchands en gros et en détail de Bottes et souliers, No. 9, rue des Magasins, NLLE. ORLEANS.

☞Bottes et souliers fabriqués expressément pour le commerce de la campagne.

5 Mai 1866. 6m

C. CASPAR & Co.

IMPORTEURS et Marchands en Marchandises de fantaisie, bas et chaussettes, corsets, garnitures, rubans, passementerie, dentelles, etc. etc. No. 27, rue du Camp, vis-à-vis du City Hotel,

2Juin.—6m] NLLE ORLEANS.

P. J. Pavy & Co.

FACTEURS de coton et Marchands Commissionnaires No. 25 rue Carondelet, NOUVELLE ORLEANS.

P. J. Pavy.—Alfred Pavy.—Dr. Alexis O. Guidry, en commandite.

S. BLOCH. J. BLOCH.

Bloch Freres,

FACTEURS de Coton et Marchands Commissionnaires, No. 18, rue Carondelet, Nouvelle Orléans, apportera une spéciale attention à toutes les affaires qui leur seront confiées. Tout ordre ou expédition laissés chez J. Bloch & Co. à Opelousas, recevront une prompte attention.

Darby, Mouton & Co.,

S. M. Darby; C. H. Mouton; Alc. A. Mouton.

FACTEURS DE COTON et Marchands Commissionnaires Généraux, No. 11, rue Carondelet, Nouvelle Orleans.

Isaacson, Seixas & Co.,

MARCHANDS en gros de Comestibles et de Grocerie de famille, et importateurs de vins fins, boissons et liqueurs, No. 66 rue de la Commune, NOUVELLE ORLEANS.

ALF. H. ISAACSON. }
HENRY O. SEIXAS } [Sept. 22, 1866tf

J. A. Bonnafon,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE en général et marchand de vins, eaux-de-vie, cordiaux, &c, No. 20 rue Conti, entre Chartre et Vieille Levée,

30 sept.] NLLE. ORLEANS.

J. L. COURET,

Marchand Commissionnaire

RUE CONTI, No. 19, entre Chartres et Levée, Nouvelle-Orléans, se chargera de la vente de tous les produits qui lui seront consignés, et fera des avances de corde et toile d'emballage sur le coton qui devra lui être expédié.

22 juillet 1865. 6

A. DESMARE,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

ET

FACTEUR EN COTON.

No. 16, rue de l'Union, entre les rues St Charles et Carondelet.

July 1—3] NOUVELLE ORLEANS.

L. Bodet, P. Gueydan, } N. Orléans. } F. Gueydan, New York.

Magasin Rouge No. 1.

BODET & GUEYDAN FRERES,

Entre les deux Marchés, près celui aux Légumes;

IMPORTATION directe de marchandises sèches Françaises, Anglaises et Américaines. Le magasin le meilleur marché de la ville.

juil. 28tf] Nouvelle Orleans.

L. P. BRIANT,

CHEZ

OSCAR ROBIN,

PHARMACIEN EN GROS, No. 48 rue Royale, Nouvelle-Orléans, entre Bienville et de la Douane, importeur de Médecines patentées Françaises, Anglaises et Allemandes, et Marchand de médicaments, Peintures, Huiles, Teintures, Verreries, Parfumerie &c.

Joseph Beraud. Opelousas. } { P. G. Gibert. Nouvelle Orléans.

BERAUD & GIBERT,

FACTEURS de coton et Marchands Commissionnaires, No. 61 rue Carondelet, ancien local Belloeq, Noblom & Co.

NOUVELLE ORLEANS.

N. B.—Par procuration spéciale, M. Pierre Roy a le droit de faire usage du nom de la Société.

8 Septembre 1866. 1y

Le Courrier des Opelousas,

Publie le Samedi par JOEL H. SANDOZ.

CONDITIONS:

L'abonnement sera de quatre piastres par an, payables d'avance, ou cinq piastres payables à la fin de l'année. Celui qui desirera suspendre son abonnement devra en donner avis par écrit, à cet effet, et payer les arrérages: et aucun abonnement ne sera suspendu si les arrérages ne sont réglés, à moins que l'editeur ne le juge à propos.

Les avis se paieront vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent être annoncés.